



Mairie d'Ercuis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION N°2025 64

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 16/12/2025

ID : 060-216002105-20251216-DELIB2025064-DE



#### SEANCE DU 16 DÉCEMBRE

Convocation du	2 décembre 2025
Affichage du	2 décembre 2025

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de présents	11
Nombre de votants	15
PROCURATIONS	4

#### **Objet : APPROBATION DE LA REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE**

L'an deux mil VINGT-CINQ, le SEIZE DÉCEMBRE à VINGT heures TRENTE, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

##### **Présents :**

M MARECHALLE James, Mme LACOUR Aude, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, M THOMA Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Éric, Mme FUSZ Anne, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

##### **Absents :**

Mme VAN BOXSTAEEL Christiane, procuration à Bruno FORGET,  
Mme MEYFROODT Charlotte,  
Mme VIDARD Stéphanie, procuration à Jean-Marie NIGAY,  
M ROSELLE Regis, procuration à Daniel URCOURT,  
Mme SPIRA Julie, procuration à Anne FUSZ,  
M BRIAND Hervé,  
Mme RIGARD Sabine,

Secrétaire : M BOULARAND Claude,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-28, L.5211-17, L.5211-20 et L.5711-1 à L.5711-6 ;

**VU** l'arrêté préfectoral modifié du 2 juin 1995 portant création du syndicat d'électricité du département de l'Oise ;

**VU** les statuts du SE 60, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis et de la Communauté de communes du Pays Noyonnais au Syndicat d'Énergie de l'Oise, en date du 23 juillet 2024 ;

**VU** la délibération du Syndicat d'Énergie de l'Oise du 25 novembre 2025 portant modification statutaire ;

**CONSIDERANT** la nécessité de moderniser les statuts du Syndicat et de lui permettre d'assurer, avec flexibilité, l'ensemble de ses missions ;



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

## Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité

**Article 1 :** ADOPTER le projet de statuts tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** DEMANDER à Monsieur le Maire de procéder à la notification de la présente délibération au Président du SE 60 et au contrôle de légalité de la Préfecture du département.

Le Maire  
Jean-Marie NIGAY



Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,  
Jean-Marie NIGAY

